



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2018-036**

\*\*\*

**Objet :**

**Bail emphytéotique avec l'Office Public de l'Habitat du  
Département de l'Hérault pour les parcelles AB 66 –  
AB 68 – AB 70 et AB 71.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Étaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie (à 18h35)

**Pouvoirs :** LABEUR Martine à VAILHE Bruno - LEROY Annie à FALZON Serge – DURAND Véronique à DEBEAUCE Christine - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - GOMEZ René à DEJEAN Anne-Marie - SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

**Absents :** MM. LECOMTE Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 14 mars 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de signer un bail emphytéotique avec Hérault Habitat pour les parcelles AB 66 – AB 68 – AB 70 et AB 71 sises au 36, 38 et 40 Grand'rue dans le cadre de la réhabilitation de ces trois immeubles.

Le présent bail est consenti pour une durée de 41 ans, moyennant une redevance annuelle fixée à un euro symbolique.

Le preneur s'oblige à aménager ou faire aménager 6 logements collectifs locatifs.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- ✓ **Approuve** le bail emphytéotique à conclure avec l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour la réhabilitation des immeubles sis au 36, 38 et 40 Grand'rue
- ✓ **Autorise** Monsieur le maire à signer le présent bail et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20180320-DEL2018-036-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2018  
Date de réception préfecture : 27/03/2018